

RAPPORT DE LA RÉUNION SUR LE PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS*(Madrid (Espagne), 20-22 février 2020)*

Les résultats, conclusions et recommandations figurant dans le présent rapport ne reflètent que le point de vue des participants à la réunion sur le processus et protocole du SCRS. Par conséquent, ceux-ci doivent être considérés comme préliminaires tant que le SCRS ne les aura pas adoptés lors de sa séance plénière annuelle et tant que la Commission ne les aura pas révisés lors de sa réunion annuelle. En conséquence, l'ICCAT se réserve le droit d'apporter des commentaires au présent rapport, de soulever des objections et de l'approuver, jusqu'au moment de son adoption finale par la Commission.

1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

La réunion a été tenue au Secrétariat de l'ICCAT à Madrid du 20 au 22 février 2020. Le Président du SCRS, le Dr Gary Melvin (Canada), a ouvert la réunion et en a assuré la présidence. M. Camille Jean Pierre Manet, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, a souhaité la bienvenue aux participants. Le Président a procédé à l'examen de l'ordre du jour qui a été adopté avec de légères modifications (**appendice 1**). La liste des participants se trouve à l'**appendice 2**. La liste des présentations présentées à la réunion est jointe à l'**appendice 3**. Les résumés de toutes les présentations SCRS fournies à la réunion sont joints à l'**appendice 4**.

<i>Sections</i>	<i>Rapporteur</i>
Point 1	N. Taylor
Point 2	D. Die
Point 3	N. Taylor, K. Ramírez
Point 4	J. Walter, M. Ortiz
Point 5	C. Palma, C. Mayor, F. Alemany,
Point 6	M. Neves dos Santos, N. Taylor
Point 7	F. Alemany, M. Neves dos Santos
Point 8	N. Taylor
Point 9	G. Melvin, M. Neves dos Santos,
Point 10	N. Taylor, M. Neves dos Santos
Point 11	M. Neves dos Santos

2. Plan stratégique du SCRS 2021-2025

Le SCRS a élaboré son premier Plan stratégique pour la science (SSP) 2015-2020 dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont participé de nombreux scientifiques du SCRS et le Secrétariat. Le processus a duré plus de deux ans et a abouti à la présentation du SSP au SCRS et à la Commission en 2014. La Commission a adopté le SSP cette année-là et le plan a été utilisé par le SCRS depuis lors. Le SSP 2015-2020 exigeait que le SCRS examine périodiquement les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du plan mais recommandait également un examen des progrès par des examinateurs indépendants.

Le SSP figure en permanence à l'ordre du jour des plénières annuelles du SCRS et il est inclus dans le rapport annuel du SCRS depuis 2016. En outre, le SCRS a procédé à un examen à mi-parcours du plan en 2017 (voir la section 17 du *rapport pour la période biennale 2016-2017, IIe partie (2017), Vol. 2*). À ce jour, le SCRS n'a pas organisé d'examen indépendant du plan.

Pendant l'examen à mi-parcours, un tableau récapitulatif des progrès réalisés a été élaboré pour chacun des objectifs du plan, ainsi que les cibles mesurables associées. Le tableau comportait également des colonnes sur le groupe responsable du suivi des objectifs, l'ampleur des progrès réalisés pour atteindre l'objectif et de brèves notes sur le travail effectué pour chaque objectif (voir le tableau ci-après).

Lors de la réunion des mandataires en septembre 2019, il a été convenu d'élaborer une mise à jour du SSP. Il a également été convenu qu'un groupe de mandataires (Drs Amande, Cass-Calay, Coehlo, Die et Melvin) commencerait le travail de révision finale du SSP 2015-2020 et rassemblerait des informations pour développer un nouveau SSP. Ce travail initial devrait être achevé d'ici juin 2020 afin de laisser le temps de finaliser le nouveau SSP en vue de la réunion annuelle du SCRS en octobre. Il a été signalé que le groupe susmentionné n'a pas avancé dans son travail d'examen des réalisations du SSP 2015-2020.

Rubriques et format du tableau d'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la science 2015-2020 contenu dans le rapport annuel du SCRS de 2017.

Table 1. Summary of progress in the implementation of the ICCAT Science Strategic Plan.

DATA COLLECTION				
Goal	Objective	Measureable targets	Reporting responsibility for targets	Notes on measurable targets
1.1	Strengthen the collection of High Quality Task I and II data and to address data gaps that are identified	A 20% reduction in missing or lacking data items in the Secretariat's annual report on statistics.	Secretariat	Improvements in data continue. See Sec. Report on Stats. and Coord. of Research.
1.2	Improve resolution and precision of total catch composition and distribution and fishing effort data across CPCs	Fishery catch/effort maps at 1x1o resolution, by month by major gear type by 2020, in support of fine scale (time and space) fishery management advice.	Secretariat	Available for some species and fleets

Targets already reached/exceeded or will be reached soon
 Good progress with some targets reached but not all
 Small progress or no progress with no targets reached



Le Président du SCRS a fait part aux participants de ses commentaires préliminaires sur le SSP 2015-2020 afin d'ouvrir la discussion. Bien que certains participants aient suggéré de reporter la mise à jour du plan jusqu'en 2021, à moins que davantage d'efforts dans son développement ne soient consentis, le Groupe a convenu de planifier des activités pour achever le nouveau projet de SSP d'ici la fin septembre 2020. Le Groupe a estimé que la mission, la vision et les valeurs du SSP 2015-2020 restent d'actualité.

Un certain nombre de suggestions ont été faites pour faciliter le processus de mise à jour du SSP :

- Le réexamen du plan devrait inclure un résumé indiquant si les objectifs du plan 2015-2020 ont été atteints et, si ce n'est pas le cas, les raisons à cela et l'impact.
- Chaque section du plan devrait être examinée sous la direction d'un chef désigné.
- Une évaluation objective de l'utilité du plan pour le SCRS devrait être le point culminant de l'examen du SSP 2015-2020. L'élaboration d'un nouveau plan ne devrait se faire que si le bénéfice attendu de celui-ci pour le SCRS est clair.
- Le processus d'élaboration du nouveau plan devrait être transparent et ouvert afin que tous les scientifiques du SCRS puissent y contribuer s'ils le souhaitent. Un processus similaire à celui utilisé pour l'élaboration du SSP 2015-2020 peut être utilisé pour le plan actualisé. Pour faciliter ce processus, il a été convenu que le Dr Josu Santiago, qui a dirigé l'élaboration du SSP 2015-2020, se joindrait à la nouvelle équipe de développement du SSP.
- Des questionnaires adressés aux chefs scientifique du SCRS des CPC et aux mandataires du SCRS devraient être utilisés pour demander leur avis sur les éléments essentiels du plan.
- L'élaboration du nouveau plan devrait inclure une évaluation visant à déterminer si certains objectifs du plan 2015-2020 peuvent être éliminés et si d'autres nouveaux objectifs devraient être ajoutés.
- La numérotation des sections du nouveau plan devrait être améliorée.
- Le rapport du Secrétariat au Sous-comité des statistiques contient de nombreuses informations utiles pour évaluer les réalisations du SCRS en matière de collecte de données.
- Les recommandations des rapports de réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) devraient être examinées afin de voir si les gestionnaires font des suggestions importantes concernant le SSP.
- Une possible séquence d'actions pour développer le plan peut être :
 - L'équipe de développement du nouveau SSP prépare un projet de révision du SSP 2015-2020 et des suggestions de changements dans les buts et objectifs du plan d'ici juin 2020.
 - Le projet de révision et les suggestions sont envoyés avec un questionnaire aux représentants des CPC et aux mandataires du SCRS début juillet 2020, en sollicitant leurs commentaires avant la fin août.
 - Les commentaires reçus sont utilisés par l'équipe de développement du SSP pour fournir un deuxième projet qui sera examiné pendant la plénière du SCRS en octobre 2020.

Le Groupe a également discuté en profondeur de l'absence de progrès concernant les objectifs socio-économiques du SSP 2015-2020. Il a été mentionné lors de la deuxième réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM), qui s'est tenue à Bilbao (Espagne), du 22 au 24 juin 2015, et dont l'un des principaux points de l'ordre du jour étaient les aspects socio-économiques, qu'il y avait un accord général sur la nécessité d'explorer les façons de considérer plus formellement les données économiques comme un moyen d'éclairer les décisions de gestion. Lors de la dernière réunion de la Sous-commission 1 de la Commission, qui s'est tenue en 2019, les questions socio-économiques ont occupé une place importante dans les discussions. Le Sous-comité des écosystèmes du SCRS a en effet identifié la nécessité de rassembler certains indicateurs socio-économiques pour la fiche informative sur les écosystèmes.

Les avis étaient partagés quant à savoir s'il était souhaitable de maintenir ce type d'objectifs dans le nouveau plan. La plupart des gens ont convenu que les données socio-économiques et l'analyse de ces données sont importantes pour la prise de décision. Le Groupe a également reconnu qu'il existe actuellement une capacité très limitée au sein du Secrétariat et du SCRS pour s'engager dans de telles recherches et collectes de données. Il a été mentionné que la capacité, lorsqu'elle existe, réside dans les institutions des CPC, mais que ces experts ne sont généralement pas engagés dans le SCRS.

La possibilité d'utiliser des réunions/conférences en ligne et des logiciels de collaboration comme outils de communication a été discutée. Bien que ces technologies présentent des défis, les difficultés techniques sont surmontables. Les expériences récentes sur l'utilisation des conférences en ligne pour le processus MSE du SCRS ont été généralement positives. Ces outils sont particulièrement utiles pour préparer le matériel à examiner lors des réunions mais aussi pour compléter le suivi des tâches qui n'ont pas été accomplies lors des réunions régulières. Les réunions/conférences en ligne et les plateformes de collaboration sont souvent utilisés au sein d'autres ORGP thonières pour promouvoir la collaboration intersessions et pour réduire le temps nécessaire aux réunions en personne. Il a été convenu que ces outils peuvent être utiles au SCRS, en complément des réunions en personne. Il a été convenu que le Secrétariat dresserait une liste de logiciels candidats possibles pour ces outils et demanderait aux CPC si ces outils peuvent être ou non utilisés par les scientifiques des CPC. De nombreux pays limitent l'utilisation de certains logiciels spécifiques par leurs propres scientifiques.

3. Priorités de recherche du SCRS 2021 -2025

3.1 Financement actuel et futur

Le Président a souligné la nécessité d'établir un protocole afin de prendre des décisions sur la manière de remédier aux insuffisances de financement et de hiérarchiser les projets de recherche. Chaque groupe de travail/sous-comité pourrait présenter une, deux ou trois recommandations ayant des implications financières sans catégorisation ni hiérarchisation, il en résulterait que la demande de soutien financier auprès de la Commission serait souvent beaucoup plus importante que le financement disponible. Actuellement, les fonds réguliers fournis par la Commission ne couvrent pas les besoins du SCRS, et les besoins sont en partie satisfaits au moyen de contributions volontaires externes. La réunion de la Commission de 2019 à Majorque a clairement montré que les fonds disponibles étaient insuffisants pour couvrir toutes les demandes de recherche du SCRS ; il y avait une réduction importante pour certains projets, alors que d'autres recevaient un financement minimal. Il a été fait remarquer que les décisions budgétaires sont prises à la Commission très rapidement et qu'il n'y a pas de temps pour la consultation. Un protocole doit être établi pour prendre des décisions financières sur le financement de la recherche pendant la réunion de la Commission.

Le personnel du Secrétariat a présenté le SCRS/P/2020/003 qui était un résumé du financement des activités du SCRS. Les sources incluaient les contributions volontaires de certaines CPC, ainsi que les programmes de recherche spéciaux : AOTTP et GBYP. Ces fonds ont financé des activités de recherche, la récupération des données, le recrutement d'experts et d'examineurs pour les évaluations de stocks, la participation à des réunions et des ateliers, ainsi que la participation du personnel du Secrétariat à des réunions externes, qui ne correspondent pas à la Commission ou au SCRS.

En outre, la quantification totale des fonds annuels demandés du SCRS a été présentée par rapport aux fonds fournis par la Commission de 2016 à 2020. Un élément important était qu'en raison de l'arrivée de

contributions volontaires, l'ICCAT n'avait pas utilisé le fonds de roulement pour couvrir les coûts de la recherche au cours des trois dernières années, ce qu'elle avait fait auparavant. Un plus grand nombre de CPC sont tenues de verser des contributions volontaires, car moins de 10% des CPC le font actuellement. Si certaines CPC font des contributions en nature, il est difficile d'estimer leur valeur.

Le Groupe a indiqué que puisque la science est à la base de la prise de décision, elle devrait être considérée comme fondamentale pour atteindre les objectifs de la Convention de la Commission. Des efforts devraient être faits pour trouver un meilleur équilibre entre la disponibilité des fonds et ce qui est nécessaire pour mener à bien le mandat du SCRS. Par conséquent, le budget scientifique devrait être assuré principalement par le budget ordinaire et ne pas dépendre de contributions volontaires.

Outre l'augmentation du financement par le budget ordinaire, le Groupe a discuté d'autres sources de financement alternatives qui pourraient être explorées :

- Rechercher de manière proactive d'autres sources de financement, par exemple le Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO ou d'autres programmes, l'industrie et les ONG. Encourager un plus grand nombre de CPC à fournir des contributions volontaires.
- Une option qui mérite d'être explorée plus avant est de rechercher un financement à partir du produit de la valeur des prises débarquées, une part du quota étant allouée pour couvrir les coûts de la science.

Un autre point qui a été soulevé est que le SCRS bénéficierait d'une coordination interne à la fois pour concevoir un ensemble de propositions de recherche afin d'obtenir plus de financement mais aussi pour que les bénéfices de projets bien financés puissent être appliqués à d'autres programmes (par le partage des méthodologies par exemple).

- Assurer un financement à long terme (au-delà des échéances annuelles/biennales).

D'après l'analyse du total des fonds annuels du SCRS susmentionnés, environ 93% des fonds ont été dépensés, 7% n'ont pas pu être utilisés pour un certain nombre de raisons. Pour améliorer l'utilisation des fonds disponibles, les activités suivantes sont suggérées :

- Améliorer l'évaluation des besoins de financement
- Renforcer les options visant à utiliser pleinement les fonds
- Améliorer la planification/coordination au sein des Groupes d'espèces du SCRS
- Rechercher une coordination de projet avec des compétences de gestion supérieures
- Renforcer l'engagement du Secrétariat dans la gestion administrative des projets

Il a été noté qu'une ventilation du financement par groupe d'espèces serait utile.

En outre, le Groupe a discuté de la manière dont plusieurs organisations recevant des fonds de l'ICCAT ont dû surmonter certains problèmes administratifs difficiles au sein de leurs CPC et ceux en rapport avec leurs interactions avec d'autres CPC. Dans de nombreux cas, l'incapacité à administrer les fonds provient des différences entre les procédures de l'ICCAT et celles entreprises au sein des CPC. Pour y remédier, les institutions et les consortiums gagneraient à connaître les procédures et les contraintes administratives (notamment les délais et les procédures d'audit) liées à la réception de fonds de l'ICCAT ; en outre, les consortiums et les CPC gagneraient à effectuer une évaluation interne de leur capacité à dépenser les fonds de l'ICCAT. Il a été noté que les CPC rencontrent de nombreux obstacles internes dans l'administration des fonds de l'ICCAT : parmi ceux-ci, les délais d'un an rendent très difficiles la coordination des dépenses et l'exécution des projets. Un défi particulier qui aggrave ces difficultés est que l'arrivée des fonds de l'ICCAT peut se produire tard dans une année civile. Dans certains cas, les opérations sur le terrain doivent avoir lieu au début de l'année pour surmonter les obstacles administratifs qui peuvent entraver la capacité à dépenser cet argent. Dans ces cas, la réalisation du projet peut exiger que les CPC financent (ou gèrent les risques) des projets sur leurs propres fonds (c'est-à-dire avant que les fonds de l'ICCAT ne soient versés), mais cela n'est pas autorisé par nombre de gouvernements.

Certains remèdes potentiels ont été discutés. Une des propositions était d'avoir une personne au Secrétariat qui administrerait les paiements en coordination avec les groupes d'espèces au lieu de transférer l'argent

directement aux CPC. L'extension du projet à des échéances de plus d'un an aiderait grandement à surmonter les difficultés liées à l'exécution de projets impliquant de nombreuses CPC différentes et ceux portant sur la mise en œuvre de programmes d'échantillonnage qui doivent effectuer des travaux au début de l'année civile.

Le Groupe a discuté de la possibilité d'avoir des attentes réalistes quant au montant des fonds qui pourraient être alloués à la recherche. Il a été noté qu'il y a un énorme déséquilibre entre le financement demandé et le financement régulier qui a été disponible annuellement. Il a également été reconnu que bien que le financement régulier ait augmenté au cours des dernières années, il est insuffisant pour répondre aux demandes de recherche. Le Groupe a reconnu que même si le financement augmentait, il est peu probable qu'il le soit de plusieurs ordres de grandeur nécessaires pour combler l'insuffisance. Il faut rechercher d'autres sources de financement.

3.2 Priorités et recherche fondamentale

La discussion sur les priorités et la recherche fondamentale a été divisée en deux volets : Des projets à grande échelle tels que le GBYP et l'AOTTP et des projets de recherche réguliers à plus petite échelle pour traiter de questions spécifiques. Il a été souligné que le GBYP est en cours depuis plusieurs années, et qu'il se poursuivra, tandis que le programme AOTTP est sur le point de prendre fin en novembre 2020. Le SCRS a également plusieurs nouveaux projets à divers stades de développement qui répondent aux principaux besoins de recherche de certaines espèces ou groupes. Le manque d'information et de recherche sur certaines espèces a été identifié comme une préoccupation, mais il a été reconnu que certaines espèces ont été considérées comme plus prioritaires que d'autres.

Les projets émanant des groupes d'espèces ou des sous-comités doivent également être classés par ordre de priorité. Dans le cadre du système actuel, chaque groupe d'espèces ou sous-comité peut formuler deux recommandations de recherche pour répondre aux questions soulevées lors de leurs réunions annuelles. La hiérarchisation de ces recommandations de recherche permettrait de mettre en place un mécanisme objectif pour identifier les projets si les niveaux de financement étaient insuffisants pour répondre à toutes les demandes. En ce qui concerne les besoins de recherche en général, la question a été posée au Groupe : quelles sont les principales priorités en matière de recherche et quels projets devraient être entrepris pour répondre à ces besoins de recherche ? Afin que le Groupe sache comment allouer au mieux des ressources limitées, le Président a proposé que le SCRS détermine les priorités lors de la réunion plénière du SCRS au cas où les fonds seraient limités à l'avenir.

Le Groupe a été informé qu'en 2016, un mécanisme de priorisation de la recherche pluriannuelle a été mis en place par un précédent Président du SCRS. Dans cette approche, des critères ont été définis qui incluent des facteurs tels que l'ampleur de l'amélioration de l'état des connaissances, la pertinence pour la gestion, le renforcement des capacités, le rapport coût-valeur, ainsi que la conduite d'un débat sur les priorités basé sur les recommandations du SCRS qui sont ouvertes. Il a été souligné que le SCRS définit les priorités de recherche sur l'état des stocks, qui doivent être accompagnées par une proposition de recherche et cela implique une interaction coopérative entre les chefs des groupes d'espèces, le SCRS et la Commission afin de déterminer ces priorités. Il a été noté que les groupes d'espèces devraient établir les priorités de leurs propres propositions. À la suite du processus de priorisation des groupes d'espèces, les mandataires du SCRS pourraient évaluer lesquels de ces projets sont prioritaires au niveau du SCRS.

Le Groupe a également signalé qu'une réunion devrait être organisée pour discuter et renforcer les capacités des différentes CPC, en rapport avec l'apprentissage et la génération de connaissances. Cela impliquerait de faciliter les réunions qui permettent aux scientifiques de collecter et d'analyser des statistiques et des données biologiques, ainsi que de mettre en œuvre des recherches. Plusieurs sources de nouveaux fonds potentiels ont été identifiées, notamment : ONG, industrie, autres agents et collecte de fonds plus active par les représentants du SCRS, ou le Secrétariat lui-même.

La détermination des critères de priorisation devrait être la principale priorité de la discussion. Ces critères s'appliqueraient à la fois aux projets proposés par les groupes d'espèces et aux grands programmes de recherche. Un défi à surmonter est que les mandataires du SCRS pourraient ne pas être au courant des activités et des priorités de tous les groupes d'espèces. De plus, il a été noté que discuter d'un autre grand programme de recherche comme l'AOTTP était prématuré à ce stade étant donné que les sources de financement pour payer un tel programme n'avaient pas encore été trouvées. En outre, le Groupe a noté

que la question de savoir qui établirait les priorités est une question clé : est-ce que cela devrait être le SCRS ou la Commission ? En fait, il s'agit des deux, mais la Commission a le dernier mot dans le processus d'approbation. En outre, bien qu'il soit relativement facile d'établir des priorités au sein d'un groupe d'espèces, les conflits surgissent lorsqu'il s'agit de choisir entre les priorités de recherche des différents groupes d'espèces. En conséquence, la priorisation des activités entre les groupes d'espèces devrait être effectuée par le SCRS.

La coordination des activités de recherche pour répondre aux besoins de recherche de l'ICCAT a été discutée. Différents niveaux d'organisation ont été identifiés : programmes de recherche menés par les CPC, programmes de recherche en collaboration entre les CPC dans le cadre de consortiums, recherche ciblée sur les besoins des groupes d'espèces et grands programmes de recherche. Il a été noté que la Convention définit clairement la responsabilité de chaque CPC en matière de recherche fondamentale pour effectuer des recherches et allouer un budget pour garantir leur réalisation. La première étape dans la hiérarchie consiste à identifier les priorités pour chaque groupe d'espèces. La dernière étape du processus consisterait à ce que le SCRS présente à la Commission les priorités de recherche les plus importantes. Cette coordination permettrait a) d'informer les mandataires du SCRS sur l'ensemble des activités en cours et b) de déterminer si une plus grande efficacité pourrait être obtenue et partagée entre les différents groupes d'espèces.

Le Groupe a noté que c'était maintenant l'occasion d'identifier les priorités des grands programmes pour les cinq prochaines années, et de définir comment ils seront financés. Étant donné que l'AOTTP prend fin en novembre 2020, il sera possible de mener un autre programme de recherche dans les années à venir avec un intérêt scientifique commun aux CPC ; des objectifs de recherche pourraient être identifiés et l'interaction entre les groupes d'espèces et les programmes pourrait être prise en compte. Cela nécessiterait un plan pour formuler une proposition qui serait soumise/présentée à la Commission.

L'histoire de l'élaboration et de la mise en œuvre du GBYP a été présentée comme un exemple de la manière dont un vaste programme de recherche a été mené par l'ICCAT. Le Groupe a également discuté de l'expérience du lancement de l'AOTTP ; à cet égard, le SCRS a exprimé le besoin de recherche - une étude de faisabilité ayant été réalisée avant la soumission de la proposition en 2009. Il a été noté que le SCRS a obtenu un financement, en partie, grâce à la participation des pays côtiers en développement.

Le Groupe a suggéré que les priorités de la recherche pourraient être déterminées lors d'une réunion consacrée à cet objectif spécifique. L'avantage d'avoir un ensemble de priorités de recherche définies par le SCRS est qu'il permet de tirer profit des financements qui deviennent disponibles à la dernière minute. Un tel plan permettrait au SCRS, par exemple, de profiter de ce type de financement comme le GEF (ABNJ), ainsi que de sources de financement supplémentaires comme celles disponibles auprès des ONG et de l'industrie.

La communication nécessaire à l'obtention de fonds supplémentaires exigera une justification de la recherche auprès de la Commission et des CPC. Cette communication serait bien servie par des arguments en faveur de plus d'argent en termes économiques (c'est-à-dire que l'investissement dans la recherche et le développement contribue à garantir la valeur du portefeuille). À cette fin, il serait utile de déterminer et de présenter les valeurs des pêcheries de l'ICCAT à la Commission et la manière dont le financement est réparti entre les groupes d'espèces. Le Secrétariat a fourni la distribution des fonds. En ce qui concerne la proportion des dépenses totales consacrées à la science par rapport à la valeur totale de la pêche, la valeur (sans inclure les coûts en nature comme la main-d'œuvre) était de l'ordre de 0,05 %.

Le SCRS a chargé un petit groupe (Dr Flávia Lucena, Dr Craig Brown et Dr Mauricio Ortiz) de fournir un projet de critères de priorisation.

Le Groupe a fait une estimation préliminaire du pourcentage de la valeur des produits de la pêche qui est alloué au financement de la recherche (0,5%), comme indiqué ci-dessous. Cette valeur est très similaire à la valeur (0,54 %) obtenue en divisant le financement annuel moyen du SCRS (environ 6,1 millions de dollars US) par la valeur totale à quai en 2014 de 1.140 millions de dollars US pour les pêcheries de thonidés de l'Atlantique (Galland *et al.*, 2016).

Production de l'ICCAT/an (Tâche I toutes espèces) avec une estimation brute du revenu brut/an

ICCAT species * Task I catches (t) without discards
(* as of 2020-02-22)

Species group	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1-Tuna (major sp.)	481758	511325	543554	527931	513491	547053	591886	587282	619634
2-Tuna (small)	99325	112753	114333	97889	94467	100491	162391	104796	126054
3-Tuna (other)	4877	3809	6880	7707	5363	5542	7160	7394	8676
4-Sharks (major)	72413	80047	70452	63547	68889	68288	76104	73690	73655
5-Sharks (other)	18934	18004	12005	20246	5307	3773	2855	2753	1980
6-Other Species	129	217	89	160	2667	257	3534	4542	4120
TOTAL	677436	726156	747314	717480	690185	725405	843931	780457	834119



2018 unit value range (€/kg)

low (3€/kg)

high (10€/kg)

at 1€/kg

2018 (low, €)	2018 (high, €)	2018 (worst, €)
1,858,901,936.71 €	6,196,339,789.03 €	619,633,978.90 €
378,161,097.75 €	1,260,536,992.49 €	126,053,699.25 €
26,029,485.35 €	86,764,951.18 €	8,676,495.12 €
220,964,201.65 €	736,547,338.82 €	73,654,733.88 €
5,941,408.33 €	19,804,694.43 €	1,980,469.44 €
12,359,668.29 €	41,198,894.31 €	4,119,889.43 €

Gross revenue (2018)		~	2,502,357,798.08 €	8,341,192,660.26 €	834,119,266.03 €
ICCAT budget (2018)		~	3,820,000.00 €	3,820,000.00 €	3,820,000.00 €
Budget ratio (2018)		~	 0.15%	 0.05%	0.46%

3.3 Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat a fourni un aperçu des tâches du Secrétariat liées aux activités du SCRS (SCRS/P/2020/02). Il a également fourni un exemple d'activités qui n'ont pas été achevées en raison de la charge de travail accrue. Cela impliquait un travail scientifique et un large éventail d'autres tâches que le Secrétariat effectue (y compris la sous-traitance, l'organisation de réunions des ORGPT), en faisant particulièrement référence au contexte historique. À partir des années 1990, on a assisté à une augmentation substantielle des tâches liées à l'accroissement des mesures prises par an, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de tâches de la Commission, du nombre de jours de réunion, de la charge de travail plus importante des groupes d'espèces, comme le Groupe d'espèces sur les requins, sur les thonidés mineurs, et du Sous-comité des écosystèmes. La présentation a conclu qu'au niveau des financements existants, le Secrétariat ne pouvait pas soutenir toutes les exigences du SCRS et d'application qui lui étaient demandées. En conséquence, elle a conclu en présentant au SCRS les demandes spécifiques suivantes : définir les priorités de recherche et de tâches, en limitant à quatre le nombre de stocks à évaluer annuellement et en limitant à huit le nombre des réunions intersessions. En outre, elle a demandé la hiérarchisation et la clarification des détails de procédure relatifs aux ateliers approuvés/entérinés par le SCRS (participation, adoption de l'ordre du jour et modifications), aux documents et présentations du SCRS (demande/acceptation de référence), à la création et à la gestion des jeux de données non liés aux pêcheries.

Le Groupe a exprimé sa sympathie pour la charge de travail du Secrétariat mais a noté certaines préoccupations concernant à la fois la procédure de rationalisation de la charge de travail et la proposition de limiter le nombre total de réunions que le Secrétariat avait présentée. Il a également noté qu'un soutien plus important devrait être recherché auprès de la Commission pour augmenter les ressources humaines. Il a été noté que certaines réunions étaient nécessaires et que le SCRS n'était pas toujours en mesure de choisir les réunions qui devraient avoir la priorité sur les autres. En ce qui concerne la procédure, le Groupe a noté

qu'il pourrait ne pas être approprié de demande au SCRS de limiter les réunions. Le SCRS ne contrôle pas sa propre charge de travail, pas plus qu'il ne contrôle celle du Secrétariat.

Le Groupe a estimé qu'il était important de noter que le SCRS fonctionne également à la limite de sa capacité. Pour chaque réunion/évaluation, les CPC ont l'obligation de produire des données, d'effectuer des analyses et des recherches préliminaires et de consacrer du personnel à la participation aux réunions d'évaluation. Tous les scientifiques des CPC présents à la réunion ont convenu qu'ils avaient des difficultés à remplir les obligations qui leur sont imposées par les réunions de l'ICCAT. Outre l'établissement d'un calendrier d'évaluations et/ou d'un calendrier de fréquence des évaluations, la solution potentielle pour rationaliser la charge de travail du Secrétariat et du SCRS consisterait à établir les priorités et à présenter ces priorités à la Commission (comme indiqué ci-dessus).

Il a également été noté que la présentation du Secrétariat semblait supposer que les ressources actuelles ne pouvaient pas être modifiées. Une option pour alléger la charge de travail du Secrétariat pourrait consister à présenter les limites de la capacité du Secrétariat et à plaider auprès de la Commission pour obtenir davantage de ressources.

Le Groupe a discuté de l'évaluation de la charge de travail du Secrétariat afin qu'il puisse achever ses discussions sans limiter le nombre spécifique d'évaluations de stocks et le nombre de réunions intersessions. Cette évaluation soutiendrait en outre une pétition auprès de la Commission d'accroître les ressources humaines. Cependant, il est également important que le SCRS trouve des mécanismes pour optimiser son organisation. Le nombre de personnel requis sera proportionnel aux priorités du SCRS. De même, dans le cas de la préparation d'une proposition qui comprend des scénarios possibles, ainsi que la quantification des dépenses, les conséquences du non-respect des engagements analytiques pris par le SCRS doivent être clairement établies.

Au cas où la Commission n'adopterait pas une augmentation des effectifs du Secrétariat, le plan stratégique du SCRS devrait considérer que certains stocks devraient être évalués en priorité et définir qui participerait à chacune des évaluations de stocks étant donné les difficultés de participation et de financement des coûts soit par le Secrétariat, soit par les CPC.

Le Groupe a noté que l'augmentation des ressources était une approche mais qu'il fallait explorer une grande variété d'options pour résoudre les problèmes de charge de travail tant pour le SCRS que pour le Secrétariat. Il pourrait s'agir de limiter le nombre d'activités (réunions, renforcement des capacités, etc.), mais cela devrait également inclure une analyse de l'efficacité supplémentaire qui pourrait être gagnée avec une meilleure planification et une meilleure exécution. Cela pourrait inclure l'intégration des besoins de renforcement des capacités dans chaque projet du SCRS, en veillant à ce que les produits tels que les outils analytiques dérivés de projets de recherche plus importants soient transférables à d'autres groupes d'espèces et projets. Un élément supplémentaire pour résoudre le problème de la charge de travail consisterait à illustrer le coût d'une évaluation. À cette fin, le SCRS pourrait fournir une estimation des coûts par évaluation et présenter ces coûts pour l'information de la Commission.

Pour mettre en contexte la discussion sur la charge de travail, le Secrétariat a présenté un résumé qu'il avait soumis en 2011 (cliquer ici [2011 SCRS Organization FRE](#)). Ce rapport a démontré en 2011 que la gestion des données requises dépassait la capacité du Secrétariat à répondre aux besoins de la Commission. Le Groupe a noté que le rapport était informatif et ne traitait que du département des statistiques au Secrétariat, il pourrait être utile d'étendre cette analyse à d'autres départements.

L'autre document de référence que le Secrétariat a fourni était une estimation brute de la valeur des prises débarquées par les pêcheries de l'ICCAT. Le Groupe a exprimé un grand intérêt pour le travail qui a été présenté. L'analyse préliminaire a été achevée en 2018. Il s'agissait d'une estimation brute de la valeur totale des pêcheries de l'ICCAT obtenue en multipliant la moyenne des prix par kilogramme de 3 ou 6 unités par kg et le tonnage total des captures (sans compter les rejets). Selon cette méthode, les recettes brutes se situaient entre 2 et 7 milliards d'euros. L'investissement dans les activités scientifiques, à l'exclusion des grands programmes de recherche, représentait une proportion maximale et minimale de 0,17% à 0,05% respectivement de la valeur totale de la pêche. Le Groupe a identifié certains changements pour améliorer l'analyse (par exemple, l'examen des prix par groupe d'espèces, y compris les investissements dans les programmes de recherche, etc.) et a suggéré de l'étendre à l'avenir afin d'y inclure nombre de ces facteurs.

4. MSE (feuille de route) et évaluation des stocks (plan quinquennal)

La dernière feuille de route des MSE approuvée par la Commission lors de sa réunion annuelle de novembre 2019 a été présentée au Groupe. Le calendrier actualisé reflète la recommandation de la Commission de ralentir le processus global, en donnant la priorité au processus de MSE pour le germon du Nord et le thon rouge.

Des scientifiques américains ont noté quelques corrections mineures au texte et au tableau à intégrer dans la version actuelle, des modifications qui ne changent pas le calendrier global de la feuille de route adoptée (MSE (feuille de route) et évaluations des stocks (plan quinquennal)) (figurant aux **appendices 5 et 6**, respectivement). On s'est interrogé sur l'état du plan de travail de la MSE pour les thonidés tropicaux et le Président du SCRS a expliqué que dans le cadre de la feuille de route de la MSE adoptée, il a été convenu de poursuivre le développement de la MSE pour les thonidés tropicaux mais à vitesse réduite, en prenant en considération la complexité de ce processus de MSE et en profitant des récentes évaluations des stocks de thon obèse, d'albacore et de celle du listao qui est prévue. En outre, il a été noté que dans le cadre du calendrier d'approbation du budget biennal de l'ICCAT, l'arrêt complet du développement de la MSE pour les thonidés tropicaux retardera de plusieurs années ce processus. Il a été noté qu'il était important de poursuivre le développement de la MSE pour les thonidés tropicaux, tant dans les aspects techniques que les objectifs de gestion, étant donné l'importance de ces pêcheries et l'état actuel de certains stocks.

Le Groupe a demandé que le SCRS fournisse un résumé du processus de MSE pour l'espadon du Nord lors de la prochaine réunion de la Sous-commission 4.

5. Politique en matière de données : diffusion, demandes et procédures

Le Secrétariat a présenté le SCRS/P/2020/001, qui portait sur les "nouvelles" données relatives à la tâche 3 et sur la manière dont elles s'inscrivent dans la politique actuelle de diffusion des données de l'ICCAT. Tout d'abord, la présentation a exposé la définition de la tâche 3 (objectifs annuels et jeux de données associés) qui a été adoptée par le SCRS en 2019. La tâche 3 est une tâche annuelle qui compile et gère tous les jeux de données obligatoires obtenus à partir des formulaires statistiques ST07 à ST10. Il exclut donc tous les jeux de données associés à la tâche 1 et à la tâche 2 (obtenus à partir des formulaires ST01 à ST06), et toutes les informations de marquage conventionnel/électronique (formulaires TG01 à TG03). Le Secrétariat a rappelé au Groupe que le concept de "tâche" est une mission annuelle de gestion (compilation, mise à jour, validation, amélioration, etc.) des données halieutiques et biologiques de l'ICCAT, et non les données en elles-mêmes. Ces tâches de collecte/gestion des données ont été définies pour la première fois par le SCRS dans le [Rapport pour la période biennale 1970-1971, Partie II \(1970\), Vol. 2](#), où il a adopté la nomenclature "Tâche 1" et "Tâche 2" (et non "Tâche I" ou "Tâche II", ou autres variantes actuellement utilisées). Après une brève discussion, le Groupe a convenu de n'adopter que la nomenclature originale.

Le deuxième élément majeur de la présentation était la politique de diffusion des données de l'ICCAT et la "classification des risques" associée à la diffusion publique des jeux de données de la tâche 3. En bref, la présentation a indiqué qu'il n'est pas nécessaire de diffuser publiquement les quatre jeux de données de la tâche 3 : a) ST07 : Activité des navires de support dans les pêcheries tropicales ; (ST08) : Déploiements/densités des DCP dans les pêcheries tropicales de senneurs (Rec. 19-02) ; c) ST09 : Données des programmes d'observateurs nationaux ; et d) ST10 : Échantillonnage au port Par conséquent, ces informations ne sont pas actuellement disponibles publiquement sur le site web de l'ICCAT.

Le Secrétariat abrite également des données d'échantillonnage biologique qui ne sont pas incluses dans la définition de la tâche 3 décrite ci-dessus. Ces informations ont été obtenues pour la plupart dans le cadre des programmes de recherche et de collecte de données de l'ICCAT (GBYP, AOTTP SRDCP, SMTYP, EPBR, etc.). Une partie de ces informations est simplement inventoriée (stockage des fichiers originaux), n'étant pas correctement gérée au sein d'une base de données. En bref, les jeux de données d'échantillonnage biologique ne sont pas préparés pour une gestion systématique car le Secrétariat ne dispose pas encore des conditions requises (bases de données, applications, etc.) pour les gérer correctement. Ainsi, la question qui se pose est de savoir comment procéder au mieux pour la gestion et le stockage de ces données.

Le Secrétariat a présenté une série d'options sur la manière dont ces données biologiques issues de programmes de recherche devraient être classées et gérées. Trois configurations ont été présentées :

- i. Étendre la tâche 3 avec des données biologiques (peut-être trop vastes et potentiellement complexes)
- ii. Créer une nouvelle tâche 4 (obligation annuelle obligatoire)
- iii. Utiliser le terme "données d'échantillonnage biologique" (même traitement que le marquage, et non une tâche annuelle)

Après quelques discussions, le Groupe a décidé d'écarter l'option 1. L'option 2 (une nouvelle tâche 4) a également été envisagée, mais compte tenu de sa connotation avec les obligations annuelles des CPC en matière de soumission de données, le Groupe a adopté et recommandé l'option 3".

Le Secrétariat a également proposé une série de mesures visant à traiter les données d'échantillonnage biologique obtenues par l'ICCAT de toutes les années (projets de recherche spéciaux actuels et historiques : BYP, GBYP, BETYP, AOTTP, etc.). La première étape est l'élaboration d'une base de métadonnées unique de données d'échantillonnage biologique (quoi, où, quand, qui, etc.). La deuxième étape consisterait à identifier les différents types de données biologiques (biométrie, âge, otolithes, maturité, etc.), les structures (en fonction du niveau de détail requis) qui serviraient de base à l'élaboration des modèles de base de données, et les applications qui traiteront les informations biologiques. Étant donné la complexité intrinsèque des informations biologiques, il est nécessaire d'établir des priorités de développement pour chaque composante des données biologiques. Le Secrétariat a noté qu'une quantité considérable de travail serait également nécessaire pour intégrer à terme ces jeux de données biologiques dans le système de l'ICCAT. Le Groupe a conclu que le SCRS ne devrait pas anticiper la disponibilité prochaine de données biologiques.

Il a été noté que tous les jeux de données de la tâche 3 (formulaires ST07 à ST10) sont obligatoires en vertu des obligations de déclaration à l'ICCAT. Les CPC qui pêchent des espèces tropicales devraient soumettre les formulaires ST07, ST08 et ST10, et toutes les CPC devraient déclarer les données ST09. Le Groupe a également souligné qu'il est potentiellement très difficile d'analyser les données des observateurs soumises (ST09) au Secrétariat dans leur format actuel.

Une question a été posée concernant le processus à suivre par les membres du SCRS pour accéder aux nouveaux jeux de données de la tâche 3. Le Secrétariat a indiqué qu'il n'existe pas de format officiel du SCRS ni de niveau d'agrégation pour le partage de ces informations. Le Sous-comité des statistiques (SC-STAT) devrait proposer pour chaque jeu de données de la tâche 3, le format et le niveau de détail pour le partage de ces données au sein de la communauté de l'ICCAT et publiquement sur le site web. En bref, si les règles de diffusion des données sont claires pour la tâche 1 et la tâche 2, elles n'ont pas encore été déterminées pour la tâche 3. On a discuté de la forme des données biologiques qui devraient être stockées par le Secrétariat et de la question de savoir si elles devraient être stockées par le Secrétariat. La raison principale est que sa collecte a été cofinancée par l'ICCAT et que ces données devraient être disponibles pour être analysées par la communauté de l'ICCAT. Bien que certaines préoccupations aient été exprimées quant à la quantité de données à stocker (notamment si des échantillons physiques devraient être stockés, etc.), l'objectif global pourrait être que toute information dérivée (c'est-à-dire des informations sur la détermination de l'âge, la maturité, etc.) puisse être stockée dans la base de données. Cela permettrait d'éviter la perte de ces données, comme cela s'est produit avec certaines données historiques collectées dans le cadre de programmes spéciaux.

Le Secrétariat a été noté que certaines activités d'échantillonnage biologique continu (qu'elles soient appelées "tâche 4" ou "échantillonnage biologique") sont essentielles. Dans le cas de l'AOTTP, les données seraient perdues en l'absence d'une base de données pour la collecte d'informations sur les récupérations de marques, qui pourraient être soumises une fois le programme principal terminé. Il a été noté que si certaines données de marquage conventionnel ont déjà été stockées dans le système ICCAT-DB, il est nécessaire de fusionner les bases de données de l'AOTTP et de l'ICCAT en une seule base de données de marquage conventionnel et que cette tâche sera longue et complexe.

En ce qui concerne l'approche de gestion des données d'échantillonnage biologique (passer d'un simple inventaire de base de métadonnées à une structure de base de données complexe), le Groupe considère que l'ICCAT devrait commencer par l'inventaire de base de métadonnées simple qui décrit l'emplacement des données et le processus d'accès à celles-ci.

En ce qui concerne la "Proposition d'amendement des règles et procédures pour la protection, l'accès et la diffusion des données compilées par l'ICCAT", qui a été présentée à la session plénière du SCRS de 2019 et qui figure à l'appendice 11 du *Rapport pour la période biennale 2018-2019, Partie II (2019), Vol. 2*), le Groupe a estimé que, comme indiqué dans le rapport susmentionné, un retour d'information supplémentaire des organes subsidiaires du SCRS était nécessaire. Par conséquent, le Groupe a convenu que le document serait diffusé aux coordinateurs/rapporteurs des différents sous-comités et groupes d'espèces pour commentaires, et qu'un nouveau projet intégrant toutes leurs contributions devrait être présenté à la réunion 2020 du Sous-comité des statistiques pour examen et adoption par le SCRS lors de la réunion plénière de 2020.

6. Présentation de documents scientifiques /présentations aux réunions et directives de publication

6.1 Présentation de documents scientifiques /présentations aux réunions

Les documents résumant les résultats de la recherche constituent un aspect important du processus du SCRS. Malheureusement, ces dernières années, les réunions des groupes d'espèces ont manqué de temps pour examiner tous les documents préparés. Cela est particulièrement vrai pour les espèces pour lesquelles les groupes doivent réaliser une évaluation. Pour surmonter ce problème, le Président du SCRS a proposé de réserver le vendredi de la semaine de réunion des Groupes d'espèces pour accueillir tous les documents de recherche et les présentations qui ne sont pas affectés aux principaux points de l'ordre du jour (par exemple, les résumés exécutifs des espèces et les réponses à la Commission). Un responsable serait nommé pour coordonner les discussions relatives à ces documents et présentations. Pour les réunions intersessions, la présentation de documents scientifiques se poursuivrait dans le cadre de la réunion.

Bien que certaines préoccupations aient été exprimées, notamment parce que le nombre effectif de jours disponibles pour les réunions des différents Groupes d'espèces serait réduit, le Groupe a reconnu la valeur de la proposition. En outre, étant donné qu'un minimum de 15 minutes devrait être alloué pour la présentation et la discussion de ces documents/présentations, un nombre limité pourrait être proposé. Dans ce cas, des sessions simultanées seraient nécessaires.

Les dates limites de soumission des résumés des documents/présentations pour les réunions intersessions et les groupes de travail/groupes d'espèces seront fixées deux mois avant la réunion lorsque le financement de la participation est demandé. Les rapporteurs répondraient sur l'acceptation du document/de la présentation dans un délai d'une semaine, dans la mesure du possible, afin que suffisamment de temps soit disponible pour traiter les demandes de financement. Les dates limites réelles de soumission des documents/présentations resteraient fixées à une semaine avant le début de la réunion.

Bien que le Groupe n'ait pas fait de recommandation spécifique concernant une session de présentation spéciale, il a été suggéré que le Président et le Secrétariat évaluent plus avant la possibilité de programmer le vendredi de la semaine de réunion du groupe d'espèces une session pour tous les documents de recherche et les présentations qui ne sont pas affectés aux principaux points de l'ordre du jour de toutes les réunions du groupe d'espèces tenues cette semaine. Les résultats de l'évaluation seront présentés à la plénière du SCRS de 2020 pour discussion.

6.2 Directives de publication (nouveaux résumés exécutifs sur les espèces et rapports de réunions)

En 2018, le SCRS a proposé à la Commission une nouvelle approche pour communiquer les résultats de ses travaux, qui divisait les informations en trois types de rapports : Résumés exécutifs, rapports détaillés et compte rendu de la séance d'évaluation. Le principal objectif de ce changement était de limiter ces documents en constante expansion, de standardiser le format et de réduire la charge de travail du Secrétariat (par exemple la traduction et le contrôle de la qualité).

Pour condenser les résumés exécutifs dans un format standardisé, concis et facile à lire, un exemple de ce nouveau format a été préparé et présenté à la Commission en 2018 pour examen. Le SCRS avait également convenu en 2018 d'examiner les réactions de la Commission sur ce nouveau format proposé, et de délibérer à nouveau lors de la plénière suivante du SCRS en vue d'améliorer le format des résumés exécutifs. La Commission a examiné le nouveau format en 2018 et a apporté quelques modifications rédactionnelles

mineures au modèle (concernant la couleur orange dans le diagramme de Kobe et l'inclusion des 3 matrices de Kobe II), et a demandé au SCRS de les inclure. Lors de la réunion annuelle de la Commission de 2019, la question a été soulevée à nouveau et aucune objection n'a été formulée à la mise en œuvre du nouveau format des résumés exécutifs, même s'il n'avait pas encore été adopté par le SCRS.

Le Groupe a convenu que la discussion sur le nouveau modèle de résumé exécutif est en cours depuis plusieurs années et qu'une décision finale devrait être prise par le SCRS cette année. Pour certains participants, il ne ressortait pas clairement qu'un nouveau format pour les résumés exécutifs n'avait pas été adopté par le SCRS ou la Commission. Le Groupe a convenu qu'il pourrait être avantageux de modifier le format afin d'améliorer la clarté et la cohérence des avis présentés à la Commission ainsi que de réduire la charge de travail des rapporteurs des groupes d'espèces. Les participants ont néanmoins exprimé des inquiétudes en ce qui concerne le modèle réduit, car cela pourrait limiter la quantité d'informations fournies à la Commission.

Il a été suggéré que le modèle modifié comprenne deux nouvelles sections : "Nouvelles informations pertinentes" et "Effet de la réglementation actuelle". Il a également été suggéré que de nouveaux outils de communication (par exemple, Shiny Application) soient utilisés comme moyen complémentaire pour communiquer des informations supplémentaires pertinentes à la Commission. Enfin, le Groupe a convenu d'allouer du temps à la séance plénière du SCRS de 2020 pour présenter et discuter d'autres formats de résumé exécutif en utilisant des exemples tirés du germon.

6.3 Examen par les pairs et accès aux documents du SCRS

L'ICCAT/SCRS a un accord de longue date avec la revue Aquatic Living Resources (ALR) pour publier chaque année plusieurs articles scientifiques parmi ceux présentés aux Groupes d'espèces du SCRS. En 2014, la revue a réorienté sa rédaction vers une approche écosystémique de la gestion des pêcheries, ce qui a limité les possibilités de publication des documents du SCRS présentés, mais la revue a élargi sa portée en termes d'approche écosystémique, ouvrant potentiellement la voie à un plus grand nombre de documents du SCRS.

En 2016, ALR a fait part de son souhait de continuer à publier davantage de documents ICCAT (de 12 à 15) chaque année. Cependant, le SCRS n'a pas réussi à sélectionner un nombre minimum d'articles à soumettre à ALR au cours de la période 2016-2018 (seuls deux articles ont été sélectionnés en 2016, 0 en 2017 et 0 en 2018). Pour inverser cette tendance dans cet aspect important de la recherche scientifique, le Comité a décidé en 2018 que le rapporteur de chaque groupe du SCRS identifie, dans son plan de travail pour 2020, un document spécifique qui sera proposé à la publication dans des revues scientifiques renommées. Il a été demandé aux rapporteurs des groupes d'espèces de présenter un ou deux documents de leur groupe d'espèces qui pourraient être présentés à partir des réunions de 2019. Toutefois, un seul document a été présenté lors de la réunion de l'année dernière.

Le Groupe a réitéré l'intérêt que chaque rapporteur de groupe d'espèces du SCRS identifie un ou deux documents dans ses plans de travail pour les soumettre à la revue d'examen par les pairs au cours de l'année suivante. Il a été proposé de faire participer des scientifiques de CPC en développement à la rédaction de ces documents.

Le Groupe a discuté des problèmes résultant du retrait d'un grand nombre de documents du SCRS de la liste de ceux publiés dans le recueil de documents scientifiques de l'ICCAT. Parmi ceux-ci figurent souvent des documents qui étaient pertinents pour l'évaluation des stocks et/ou les réponses à la Commission. Pour surmonter ce problème, une proposition a été faite pour que la liste des documents retirés comprenne le résumé correspondant.

Une autre proposition a été faite pour que le SCRS discute de la possibilité de rendre tous les documents et présentations du SCRS librement disponibles, étant donné que l'ICCAT est actuellement la seule ORGPt qui n'a pas encore adhéré à cette politique.

7. Composition des comités directeurs des programmes

Le Groupe a discuté du rôle, de la fonction et de la composition des comités directeurs pour les grands programmes de recherche. Le Président a posé deux questions principales : Quand les programmes de

recherche doivent-ils avoir un comité directeur et, s'il y a un comité directeur, quelle doit en être la composition ?

Le Président a passé en revue la composition actuelle du comité directeur. Celui-ci comprend généralement le Secrétaire exécutif, le Président et/ou le vice-Président du SCRS, ainsi que le(s) rapporteur(s) des groupes d'espèces concerné(s). Dans certains cas, il y a également des experts externes. Les bailleurs de fonds et les coordinateurs peuvent également siéger (en tant qu'observateurs) au sein du comité.

Le Groupe a identifié l'expert externe comme un participant clé du comité directeur, car son rôle est important pour garantir la qualité et l'indépendance des travaux.

Le Groupe a convenu que certaines mesures sont nécessaires pour améliorer la transparence des comités directeurs. Celle-ci pourrait être améliorée en affichant le procès-verbal de la réunion précédente, ainsi qu'une annonce de réunion avec un projet d'ordre du jour avant chaque réunion. De cette façon, d'autres personnes auraient la possibilité de contribuer aux points de l'ordre du jour par l'intermédiaire du rapporteur de leur groupe d'espèces respectif, du Président du SCRS ou du coordinateur du programme. En outre, il serait utile de définir et d'afficher clairement les noms et les rôles des participants. Cela garantirait que des personnes extérieures aux comités directeurs connaissent le rôle des participants et puissent les contacter en cas de besoin. La communication de ces rôles, des procès-verbaux des réunions et des ordres du jour des réunions du comité directeur permettrait d'améliorer la transparence globale du processus.

Enfin, le Groupe a discuté du moment où des comités directeurs sont nécessaires. Diverses suggestions ont été discutées. Il s'agissait notamment d'avoir un comité directeur qui assumerait la responsabilité de plusieurs petits programmes de recherche plutôt que d'avoir un seul comité directeur pour chaque programme de recherche. Il a été suggéré qu'il était approprié d'avoir un comité directeur pour les grands projets lorsqu'il existe une obligation fiduciaire importante et/ou un risque de conflit d'intérêts. Dans ces cas, le comité directeur s'assurerait que les dépenses du projet sont conformes aux objectifs du projet. Le Groupe n'a formulé aucune conclusion quant au moment où les comités directeurs étaient nécessaires. Il convient de poursuivre la discussion sur cette question.

8. Suivi de la deuxième évaluation des performances

Le Président a informé de la suite donnée aux recommandations de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT. Il a été indiqué qu'un fichier Excel a été créé pour résumer les recommandations, et en raison de contraintes de temps, le Président et le Vice-Président du SCRS ont proposé de revoir et d'actualiser ce fichier et de le présenter lors de la prochaine réunion du SCRS en septembre. Le Groupe a été favorable à cette proposition.

9. Recommandations

Recommandations ayant des implications financières (processus de priorisation de la recherche du SCRS)

Le financement de la recherche disponible de toutes les sources pourrait être limité ou réduit à l'avenir, il est donc nécessaire que le SCRS donne la priorité aux recommandations de recherche ayant des implications financières qu'il fournit à la Commission dans le rapport annuel du SCRS. Le processus d'établissement des priorités devrait être mené de manière hiérarchique, en commençant par un classement au sein de chaque groupe d'espèces des recommandations de recherche qui ressortent des discussions annuelles des groupes d'espèces. Ces recommandations hiérarchisées seront transmises à une réunion à laquelle participeront les mandataires du SCRS (par exemple, la réunion annuelle des mandataires du SCRS qui précède la plénière du SCRS), accompagnées d'une explication/justification des déterminations de classement. Lors de la réunion des mandataires du SCRS, un projet de liste de classement des recommandations de recherche par groupes d'espèces sera élaboré et soumis à la session plénière du SCRS pour examen et adoption.

Les classements devraient être établis en tenant compte (au moins) des facteurs suivants :

- Potentiel relatif d'amélioration de l'avis du SCRS à la Commission (par exemple, définition des paramètres de base du cycle vital qui influencent les évaluations des stocks/analyses de vulnérabilité, améliorations substantielles des données d'entrée pour l'évaluation des stocks, tels que les indices indépendants/dépendants de la pêcherie, les estimations des prises/prises accessoires, ou vaste programme de recherche à usages multiples (par exemple AOTTP, GBYP)).
- Alignement sur le Plan stratégique du SCRS.
- Niveau de collaboration scientifique entre les CPC.
- Contributions au renforcement des capacités.

Parmi ces facteurs, le plus grand poids devrait être accordé à la mesure dans laquelle la recherche recommandée est censée améliorer l'avis du SCRS à la Commission, suivi de la contribution au renforcement des capacités. Étant donné les différences substantielles entre les projets spécifiques à court et moyen terme et les grands programmes de recherche à plus long terme, il conviendrait d'envisager de les classer dans des processus distincts.

Recommandations relatives au financement de la recherche

Un certain nombre de difficultés ont été associées à l'utilisation des fonds de recherche alloués aux projets en raison de politiques internes variables (CPC), du calendrier de mise à disposition des fonds et des délais restreints pour l'achèvement des projets. Des recommandations ont été formulées pour aider à surmonter ces difficultés :

- Une certaine souplesse doit être intégrée au processus pour tenir compte des règlements en vigueur à l'intérieur des CPC et des autres approches envisagées pour surmonter les problèmes communs.
- Compte tenu des difficultés à utiliser pleinement les fonds lorsqu'ils sont limités par les échéances budgétaires annuelles, il est fortement recommandé de mettre au point un moyen de permettre la prolongation des programmes ou de disposer d'un financement à long terme (par exemple, des fonds pouvant être reportés d'une année fiscale à l'autre).
- Il a également été recommandé que la Commission de l'ICCAT, suivant sa structure budgétaire biennale, permette au Secrétariat d'émettre des contrats biennaux pour les activités de recherche. Cela permettra une meilleure utilisation et une meilleure planification des activités de recherche au sein des groupes d'espèces et du SCRS, en garantissant également que la collecte de données est effectuée selon un cycle annuel complet avec suffisamment de temps pour les analyses ultérieures.

Recommandations relatives aux problèmes de données

- Le Groupe a recommandé que le Sous-comité des statistiques élabore un plan de travail pour la base de métadonnées sur les données d'échantillonnage biologique et l'appelle "données d'échantillonnage biologique".
- Le Sous-comité des statistiques devrait définir avec le Secrétariat les structures standard pour les jeux de données de la tâche 3, avec les navires de support (ST07), le déploiement des DCP du senneur (ST08) et l'échantillonnage au port (ST10) ayant la même résolution et la même structure que la tâche 2, et étudier la faisabilité d'avoir un format agrégé pour diffuser les données des observateurs nationaux (en tenant compte de la nouvelle révision apportée au ST09).
- Pour éviter une discussion a posteriori sur le sort des données recueillies sous les auspices de l'ICCAT, le Groupe a recommandé que les programmes de recherche financés par l'ICCAT comprennent un programme de gestion des données décrivant le plan de stockage, de gestion et de partage des données recueillies dans le cadre de ces programmes pendant toute la durée du projet et après l'achèvement du programme.

- Le Groupe recommande que le Sous-comité des statistiques vérifie auprès des CPC quel niveau de résolution des données elles considèrent comme confidentiel.
- Une décision sur la "Proposition d'amendement des normes et procédures pour la protection, l'accès et la diffusion des données compilées par l'ICCAT", telle que décrite à l'annexe 11 du *rapport pour la période biennale 2018-2019, partie II (2019), vol. 2*, a été reportée aux réunions du Sous-comité des statistiques de 2020. En outre, le Groupe a suggéré que la liste des problèmes relatifs à la diffusion des données soit établie et que la politique de diffusion des données soit examinée par les rapporteurs des groupes d'espèces. La liste des problèmes et la politique de diffusion des données seraient examinées par le Sous-comité des statistiques pour adoption lors de la réunion plénière du SCRS de 2020.

Recommandations relatives aux « exemptions aux exigences de déclaration SHK 7005 et BIL 5001 »

- Le Groupe a recommandé qu'après un examen par les groupes d'espèces, le SCRS examine et finalise les lignes directrices proposées en ce qui concerne ce que les CPC doivent démontrer afin d'obtenir des exemptions, et recommande qu'elles soient transmises à la Commission.

Recommandations relatives à la diffusion des thèmes pertinents pour la plénière du SCRS

- Le Groupe a recommandé que le Président du SCRS fasse circuler une lettre soulignant toutes les questions et tous les documents pertinents devant être discutés par la plénière du SCRS le plus tôt possible avant la réunion. Sinon, le Secrétariat devrait fournir un ordre du jour annoté pour le SCRS dès que possible avant la plénière.

Recommandations relatives à la composition des comités directeurs des programmes de collecte de données et de recherche

- Tous les comités directeurs devraient afficher l'ordre du jour des réunions et le procès-verbal des réunions antérieures avant chaque réunion, y compris les décisions prises sur chaque point de l'ordre du jour.
- Les comités directeurs devraient définir et afficher leur composition et le rôle de leurs membres.
- Le coordinateur du programme devrait être membre du comité directeur avec un statut d'observateur, et donc être exclu du vote.
- Les agences/organismes de financement devraient se voir attribuer un siège au comité directeur en tant qu'observateur sans droit de vote.
- Explorer les possibilités de renforcement des capacités pour permettre aux membres du SCRS d'apprendre à présider les réunions du comité directeur.
- Les comités directeurs des grands projets de recherche devraient avoir un ou plusieurs examinateurs externes indépendants, avec un minimum de 1, mais de préférence 2 examinateurs.

10. Autres questions

Exemptions aux exigences de déclaration SHK 7005 et BIL 5001

Le Groupe a discuté de la question de l'octroi d'exemptions aux exigences de déclaration des données des CPC qui n'avaient pas d'activités de pêche ciblant ces espèces. Le document de référence sur les directives a été révisé et la liste modifiée figure à l'**appendice 7**.

En raison du manque de temps, d'autres questions proposées par le Secrétariat ont été reportées à la prochaine séance plénière du SCRS. Il s'agit notamment de l'utilisation d'un modèle pour la compilation des demandes de budget par les sous-comités et les groupes d'espèces du SCRS ; et d'une procédure pour informer des raisons du rejet des documents ou des présentations aux réunions du SCRS.

11. Adoption du rapport

En raison du temps limité, de nombreuses sections du rapport n'ont pas été examinées. En conséquence, les sections 3.2 à 11 (inclusivement) ont été adoptées par voie électronique après la réunion, le reste du rapport ayant été adopté au cours de la réunion. La réunion a été levée.

Références

Galland, G., Rogers, A. and Nickson, A., 2016. Netting billions: a global valuation of tuna. The Pew Charitable Trusts, Washington, DC, USA.

Ordre du jour

1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
2. Plan stratégique du SCRS 2021-2025
3. Priorités de recherche du SCRS 2021 -2025
 - 3.1 Financement actuel et futur
 - 3.2 Priorités et recherche fondamentale
 - 3.3 Rôle du Secrétariat
4. MSE (feuille de route) et évaluation des stocks (plan quinquennal)
5. Politique en matière de données : diffusion, demandes et procédures
6. Soumission de documents scientifiques /présentations aux réunions et directives de publication
 - 6.1 Soumission de documents scientifiques/présentations aux réunions
 - 6.2 Directives de publication (nouveaux résumés exécutifs sur les espèces et rapports de réunion)
 - 6.3 Accès aux documents du SCRS
7. Composition des comités directeurs des programmes
8. Suivi de la deuxième évaluation des performances
9. Recommandations
10. Autres questions
11. Adoption du rapport

Liste des participants ¹

PARTIES CONTRACTANTES

AFRIQUE DU SUD

Parker, Denham*

Department of Agriculture, Forestry and Fisheries (DAFF), Fisheries Branch, 8012 Foreshore, Cape Town
Tel: +27 21 402 3165, E-Mail: DenhamP@DAFF.gov.za

ALGÉRIE

Kouadri-Krim, Assia

Chef de Bureau, Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, Direction du développement de la pêche, CTE
800 Logements, Bâtiment 41, N° 2 Mokhtar Zerhouni Mouhamadia, 16000
Tel: +213 558 642 692, Fax: +213 21 43 31 97, E-Mail: dpmo@mpeche.gov.dz; assiakrim63@gmail.com

BRÉSIL

Lucena Frédou, Flávia

Profesora Titular, Universidade Federal Rural de Pernambuco, Depto. de Pesca e Aquicultura, Rua Dom Manoel de
Medeiros, s/n, Dois Irmãos, CEP: 51020-180 Recife/Pernambuco
Tel: +55 81 9641 0885, E-Mail: flavialucena@hotmail.com

CABO VERDE

Monteiro, Carlos Alberto

Technical researcher, Instituto Nacional de Desarrollo de la Pesca, INDP SV Vicente, C.P. 132, Mindelo Sao Vicente
Tel: +238 986 48 25, Fax: +238 232 1616, E-Mail: monteiro.carlos@indp.gov.cv

ÉTATS-UNIS

Brown, Craig A.

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science
Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149
Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

Die, David *

Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami,
Florida 33149
Tel: +1 305 421 4607, E-Mail: ddie@rsmas.miami.edu

Walter, John

NOAA Fisheries, Southeast Fisheries Center, Sustainable Fisheries Division, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida
33149
Tel: +305 365 4114, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: john.f.walter@noaa.gov

HONDURAS

Coello Chandías, María José

DIGEPESCA, Boulevard Miraflores, Ave. La FAO, apartado postal 309, 11101 Tegucigalpa, M.D.C. Francisco Morazán
Tel: +504 2239 1982, Fax: +504 2239 1987, E-Mail: mchandi94@yahoo.com

MAROC

Bensbai, Jilali

Chercheur, Institut National de Recherche Halieutique à Casablanca - INRH/Laboratoires Centraux, sidi Abderrhman /
Ain Diab, 20000 Casablanca
Tel: +212 661 59 8386, Fax: +212 522 397 388, E-Mail: bensbaijilali@gmail.com

¹ En raison de la demande de protection des données émise par quelques délégués, les coordonnées complètes ne sont pas mentionnées dans certains cas.

* A participé à la réunion à distance.

MEXIQUE

Ramírez López, Karina

Instituto Nacional de Pesca y Acuicultura - Veracruz, Av. Ejército Mexicano No.106 - Colonia Exhacienda, Ylang Ylang, C.P. 94298 Boca de Río, Veracruz
Tel: +52 22 9130 4520, E-Mail: kramirez_inp@yahoo.com

SÉNÉGAL

Sow, Fambaye Ngom

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRA, LNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: famngom@yahoo.com

TUNISIE

Zarrad, Rafik

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), BP 138 Ezzahra, Mahdia 5199
Tel: +216 73 688 604; +216 972 92111, Fax: +216 73 688 602, E-Mail: rafik.zarrad@instm.rnrt.tn; rafik.zarrad@gmail.com

UNION EUROPÉENNE

Peyronnet, Arnaud

Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries Unit B2, International Relations Officer – ICCAT/NASCO European Commission, Regional Fisheries Management Organisations, Rue Joseph II - 99 03/61, B-1049 Brussels, Belgium
Tel: +32 2 2991 342; +32 498 28780, E-Mail: arnaud.peyronnet@ec.europa.eu

Arrizabalaga, Haritz *

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia, Gipuzkoa, España
Tel: +34 94 657 40 00; +34 667 174 477, Fax: +34 94 300 48 01, E-Mail: harri@azti.es

Coelho, Rui *

SCRS Vice-Chairman, Portuguese Institute for the Ocean and Atmosphere, I.P. (IPMA), Avenida 5 de Outubro, s/n, 8700-305 Olhão, Portugal
Tel: +351 289 700 504, E-Mail: rpcoelho@ipma.pt

Di Natale, Antonio

Aquastudio Research Institute, Via Trapani 6, 98121 Messina, Italy
Tel: +39 336333366, E-Mail: adinatale@acquariodigenova.it

Gordoa, Ana *

Centro de Estudios Avanzados de Blanes (CEAB - CSIC), Acc. Cala St. Francesc, 14, 17300 Blanes, Girona, España
Tel: +34 972 336101, E-Mail: gordoa@ceab.csic.es

Herrera Armas, Miguel Angel

OPAGAC, C/ Ayala 54, 2º A, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 431 48 57; +34 664 234 886, Fax: +34 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Maxwell, Hugo

Marine Institute, Furnance, Newport, County Mayo, F28PF65, Ireland
Tel: +353 894 836 530, E-Mail: hugo.maxwell@marine.ie

Merino, Gorka

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualdea z/g, 20100 Pasaia - Gipuzkoa, España
Tel: +34 94 657 4000; +34 664 793 401, Fax: +34 94 300 4801, E-Mail: gmerino@azti.es

Ortiz de Zárate Vidal, Victoria

Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades, Instituto Español de Oceanografía, C.O. de Santander, Promontorio de San Martín s/n, 39004 Santander, Cantabria, España
Tel: +34 942 291 716, Fax: +34 942 27 50 72, E-Mail: victoria.zarate@ieo.es

Santiago Burrutxaga, Josu

Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) País Vasco, España
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); +34 664 303 631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

URUGUAY

Domingo, Andrés

Director Nacional, Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, 11200 Montevideo

Tel: +5982 400 46 89, Fax: +5982 401 32 16, E-Mail: adomingo@dinara.gub.uy; direcciongeneral@dinara.gub.uy

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Restrepo, Víctor

Chair of the ISSF Scientific Advisory Committee, ISS-Foundation, 1440 G Street NW, Washington DC 20005, United States

Tel: + 1 305 450 2575; +1 703 226 8101, Fax: +1 215 220 2698, E-Mail: vrestrepo@iss-foundation.org; vrestrepo@mail.com

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Fresco Vanzini, Ignacio

Pew Charitable Trusts, 28045 Madrid, España

Tel: +34 669 437 267, E-Mail: i.frescovanzini@gmail.com

Galland, Grantly

Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington, DC 20004, United States

Tel: +1 202 540 6953, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: ggalland@pewtrusts.org

PRÉSIDENT DU SCRS

Melvin, Gary

SCRS Chairman, St. Andrews Biological Station - Fisheries and Oceans Canada, Department of Fisheries and Oceans, 285 Water Street, St. Andrews, New Brunswick E5B 1B8, Canada

Tel: +1 506 652 95783, E-Mail: gary.d.melvin@gmail.com; gary.melvin@dfo-mpo.gc.ca

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

ICCAT

Manel, Camille Jean Pierre

Neves dos Santos, Miguel

Ortiz, Mauricio

Palma, Carlos

Aleman, Francisco

Kimoto, Ai

Taylor, Nathan

De Andrés, Marisa

Donovan, Karen

Peyre, Christine

Mayor, Carlos

García, Jesús

Moreno, Juan Ángel

Peña, Esther

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.

Faillace, Linda

Hof, Michelle Renée

Liberas, Christine

Linae, Cristina

Meunier, Isabelle

Liste des presentations

Numéro	Titre	Auteurs
SCRS/P/2020/001	The “new” SCRS Task-3 and the ICCAT data dissemination policy	Secrétariat
SCRS/P/2020/002	Overview of Secretariat Tasks related to SCRS activities	Secrétariat
SCRS/P/2020/003	Overview on funding of SCRS activities	Secrétariat

Résumés des présentations du SCRS tels que fournis par les auteurs

SCRS/P/2020/001 – presented an overview of the new Task 3 definition and related data, also as a guidance on how the new Task 3 datasets can be categorised within the current ICCAT data dissemination policy in terms of "risk classification" associated to their public dissemination. It also provides an overview of additional biological sampling data housed in ICCAT (not in databases) outside the scope of the new Task 3. This majority of this information was obtained under the ICCAT research and data collection programmes (GBYP, AOTTP SRDCP, SMTYP, EPBR, etc.). Several options were proposed to classify and manage this biological sampling information in the future.

SCRS/P/2020/002 - provided an overview of the regular tasks developed by the Secretariat related to the SCRS activities. The presentation presented the evolution of the number of ICCAT meetings per year, the diversity of the tasks conducted by the different departments and related workload increase, the current status of different tasks and projects. Finally, the main challenges faced by the Secretariat are listed, as well as a number of requests related to relevant matters to be addressed by the SCRS as regards the Secretariat's role.

SCRS/P/2020/003 – provided an overview of the SCRS activities funding between 2016 and 2020, including: funding sources, funded activities and allocated funds. The evolution of the amounts provided by the different funding sources showed an increasing trend in voluntary contribution and the ICCAT regular budget, and decreasing use of the ICCAT Working Capital Fund. A breakdown of the different funding assigned to each working group was also provided, as well as a comparison between the total amount requested, the allocated funds and the amount effectively used by the SCRS. Finally, it lists alternative ways to ensure the stability of SCRS funding and to ensure the effective use of the available funds.

Feuille de route en vue du développement de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et de règles de contrôle de l'exploitation (HCR)

Document adopté lors de la réunion de la Commission de 2019 et révisé pendant la réunion (les modifications sont soulignées)

Ce calendrier est destiné à guider l'élaboration de stratégies d'exploitation pour les stocks prioritaires identifiés dans la Rec. 15-07 (germon de l'Atlantique Nord, espadon de l'Atlantique Nord, thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest et thonidés tropicaux). Il s'appuie sur la feuille de route initiale qui a été annexée au rapport de la réunion annuelle de 2016. Il prévoit des délais ambitieux susceptibles d'être révisés par la Commission et devrait être considéré conjointement avec le calendrier des évaluations de stocks que le SCRS révisé chaque année. * En raison de l'importance du dialogue interdisciplinaire qui peut être nécessaire, des réunions intersessions des Sous-commissions et/ou des réunions du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) pourraient être nécessaires. Le caractère ambitieux de ce calendrier suppose l'adoption d'une procédure de gestion finale pour le germon du Nord en 2020 et de procédures de gestion provisoires pour le thon rouge et l'espadon du Nord en 2022 et les thonidés tropicaux dès 2023, mais le calendrier exact de présentation dépend du financement, de l'établissement des priorités et des autres travaux de la Commission et du SCRS.

* Pour la période de 2015 à 2019 inclus, la feuille de route reflète de façon assez détaillée les progrès réalisés à ce jour. Pour 2020 et au-delà, des mesures plus générales pour le SCRS et la Commission sont escomptées en attendant les résultats de la réunion annuelle de 2019.

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2015	- La Commission a établi des objectifs de gestion dans la Rec. 15-04.			
2016	- Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks - Le SCRS a évalué une gamme de HCR potentielles par le biais de la MSE - La Sous-commission 2 a identifié des indicateurs des performances			- La Commission a identifié des indicateurs des performances [Rec. 16-01]
2017	- Le SCRS a évalué les performances de HCR potentielles par le biais de la MSE, en utilisant les indicateurs des performances développés par la Sous-commission 2. - Le SWGSM a circonscrit les possibles HCR et les a renvoyées à la Commission - La Commission a sélectionné et adopté une HCR avec un TAC associé à la réunion annuelle [Rec. 17-04]	- Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks - Le groupe de pilotage de modélisation a terminé le développement du cadre de modélisation	- Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks	- Le SCRS a examiné les indicateurs des performances pour YFT, SKJ et BET - Le SWGSM a recommandé une approche plurispécifique pour le développement du cadre MSE
2018	- Le SCRS a recruté un expert indépendant chargé de finaliser l'examen par les pairs du code de la MSE - Appel d'offres lancé pour examen par les pairs. - Le SCRS a testé la performance de la HCR adoptée, ainsi que les variations de la HCR, comme demandé par la Rec. 17-04. - Élaboration par le SCRS de critères pour l'identification des circonstances exceptionnelles.	- Le SCRS a organisé une réunion conjointe sur la MSE du BFT/SWO - Le SCRS a examiné mais n'a pas pu adopter le jeu de référence des modèles opérationnels - Le SCRS a commencé à tester de possibles procédures de gestion - Le SWGSM a considéré des objectifs de gestion qualitatifs. - Le Groupe d'espèces sur le thon rouge a examiné les progrès accomplis et a élaboré une feuille de route détaillée. -La Commission a adopté des objectifs de gestion conceptuels (Rés. 18-03)	- Le SCRS a tenu une réunion conjointe sur la MSE du BFT/SWO - Le SCRS a passé un contrat avec un expert technique en MSE pour développer un cadre de simulation des modèles opérationnels, définir un jeu initial de modèles opérationnels et réaliser le conditionnement initial des modèles opérationnels. - Le SWGSM a considéré des objectifs de gestion qualitatifs.	- Le SCRS a passé un contrat avec des experts techniques : début du développement du cadre MSE (phase I) - Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks de thon obèse

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Le SCRS a abordé les recommandations de l'examineur par les pairs - Le SCRS a actualisé les performances des HCR provisoires et des variantes - Le SCRS a produit un rapport consolidé sur la MSE <p>1. COMM : La Sous-commission 2 doit examiner les approches possibles qui pourraient être utiles dans l'élaboration de lignes directrices sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles, y compris celles mises en œuvre par d'autres ORGP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le SCRS a tenu trois réunions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge avec des progrès significatifs, mais a indiqué qu'au moins une année supplémentaire de travail était nécessaire. - Le SCRS a continué d'évaluer les procédures de gestion - Lors de la réunion intersessions, la Sous-commission 2 a examiné et développé des objectifs de gestion opérationnels initiaux et identifié les indicateurs de performance. - Le SCRS devra tenir un webinaire en décembre pour faire le point sur les progrès des OM <p>1. COMM : La Sous-commission 2 doit examiner les progrès réalisés en matière de MSE et conseiller la Commission sur les prochaines étapes, y compris la nécessité d'une mise à jour de l'évaluation des stocks afin de fournir un avis sur le TAC pour au moins 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Groupe d'espèces sur l'espadon - Le SCRS a passé un contrat avec un expert technique en vue du développement du cadre initial de la MSE - La Commission doit examiner et, si possible, adopter des objectifs de gestion conceptuels lors de la réunion annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks d'albacore
2020	1. COMM (PA2) devra élaborer des directives intersessions sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles (<u>5-6 mars, réunion intersessions de la Sous-commission 2</u>).	1. Le SCRS doit réaliser une actualisation de l'évaluation des stocks et formuler un avis sur le TAC pour 2021 et 2022	1. Le SCRS poursuivra le développement du cadre MSE, dont la finalisation du conditionnement du modèle opérationnel et de la grille d'incertitude.	1. Le SCRS doit réaliser une réunion de préparation des données sur le listao
	2. COMM (PA2) examinera les HCR provisoires et recommandera à la Commission des MP pour adoption éventuelle lors de la réunion annuelle (<u>5-6 mars, réunion intersessions de la Sous-commission 2</u>).		2. Le SCRS développera des procédures de gestion potentielles.	2. Le SCRS va poursuivre le développement des MSE.
	3. Le SCRS effectuera une évaluation du stock de germon du Nord (en juin)	2. Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs de la MSE du code MSE		

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2020	4. Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles	3. Le SCRS proposera des critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles		3. COMM (PA1) passera en revue et fournira un feedback sur les progrès de la MSE entre les sessions ou pendant la réunion annuelle. <i>(ou pourrait avoir lieu en 2021)</i>
	5. COMM devra : a. examiner et approuver les directives élaborées entre les sessions sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles b. examiner les HCR provisoires et adopter une MP à long terme, y compris le TAC, lors de la réunion annuelle.	4. COMM (PA2) – Réunion intersessions (mars)		4. COMM (PA1) devra recommander des objectifs de gestion opérationnels initiaux et examiner et réviser les indicateurs de performance convenus par la Commission en 2016, entre les sessions ou pendant la réunion annuelle. <i>(ou pourrait avoir lieu en 2021)</i>
		4. COMM devra examiner de possibles MP à la réunion annuelle		
		5. COMM devra fixer les TAC pour au moins 2021, sur la base de la mise à jour de l'évaluation des stocks, lors de la réunion annuelle.		
2021	1. Le SCRS poursuivra les travaux intersessions		1. Le SCRS poursuivra le développement et la mise à l'essai de procédures de gestion potentielles.	1. Le SCRS poursuivra le développement et la mise à l'essai de procédures de gestion potentielles.
			2. Le SCRS proposera des critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles	2. Le SCRS effectuera une évaluation du stock de listao (calendrier à déterminer)
			3. Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs de la MSE du code MSE	3. Le SCRS tiendra une réunion de préparation des données sur le thon obèse (calendrier à déterminer)

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2021			4. COMM (SWGSM/PA4) devra recommander des objectifs de gestion opérationnels initiaux et identifier des indicateurs de performance entre les sessions ou pendant la réunion annuelle.	4. Le SCRS effectuera une évaluation du stock de thon obèse (calendrier à déterminer)
		1. COMM (SWGSM/PA2) devra entre les sessions : <ul style="list-style-type: none"> - examiner les progrès de la MSE, examiner les résultats préliminaires de possibles MP et fournir un feedback au SCRS ; - [recommander des objectifs de gestion opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance ; et - élaborer des directives sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles 	5. COMM (SWGSM/PA4) devra passer en revue les progrès réalisés par la MSE, les résultats de procédures de gestion potentielles servant d'exemple et fournir un feedback au SCRS, soit entre les sessions, soit pendant la réunion annuelle.	
		2 Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs du processus MSE		
		3. Le SCRS devra compléter la MSE, en incorporant le feedback de la Commission par le biais du PA2/SWGSM		
		4. Le SCRS formulera un avis final à la Commission sur les critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles	6. Le SCRS effectuera une évaluation de stock	

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2021		5. COMM (SWGSM/PA2) et le SCRS devront affiner la(s) MP et examiner et finaliser, le cas échéant, des orientations sur une série de réponses de gestion appropriées si des circonstances exceptionnelles se présentaient	7. COMM (SWGSM/PA4) passera en revue les résultats des performances des premières procédures de gestion (MP) potentielles pendant la période intersessions ou pendant la réunion annuelle.	5. COMM (SWGSM/PA1) passera en revue les progrès concernant la MSE, les résultats préliminaires de procédures de gestion (MP) potentielles et fournir un feedback au SCRS, pendant la période intersessions ou pendant la réunion annuelle.
		6. COMM devra : a. examiner et approuver les directives élaborées entre les sessions sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles b. adopter une MP provisoire à la réunion ordinaire, y compris un TAC de trois ans		6. COMM (PA1) achèvera les objectifs de gestion opérationnels et les indicateurs de performance à la réunion annuelle.
<u>2022</u>	1. Le SCRS poursuivra les travaux intersessions		<u>1. Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs du processus MSE</u>	<u>1. Le SCRS poursuivra le développement de la MSE, y compris le développement et l'évaluation des procédures de gestion (MP) potentielles.</u>
				<u>2. Le SCRS proposera des critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles</u>
				<u>3. Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs de la MSE du code MSE</u>
			<u>2 Le SCRS formulera un avis final à la Commission sur les critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles</u>	<u>4. COMM (SWGSM/PA1) élaborera des directives sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles</u>

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
<u>2022</u>			<p><u>3. COMM (SWGSM/PA4) et le SCRS devront :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>affiner la(s) MP et examiner et finaliser, le cas échéant, des orientations sur une série de réponses de gestion appropriées si des circonstances exceptionnelles se présentaient ;</u> - <u>recommander des objectifs de gestion opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance</u> <p>(Début 2022)</p>	<p><u>5. COMM devra examiner de possibles MP à la réunion annuelle</u></p>
			<p><u>4. Le SCRS devra compléter la MSE, en incorporant le feedback de la Commission par le biais du PA4/SWGSM</u></p>	[...]
			<p><u>5. COMM devra :</u></p> <p><u>a. examiner et approuver les directives élaborées entre les sessions sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles</u></p> <p><u>b. adopter une MP provisoire à la réunion ordinaire, y compris le TAC</u></p>	[...]
<u>2023 et au-delà*</u>	<p><u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations pour s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock. La première évaluation des points de référence est prévue pour 2023.</u></p>	<p><u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations pour s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock.</u></p>	<p><u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations pour s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock.</u></p> <p>[...]</p>	<p><u>1. Le SCRS devra compléter la MSE, en incorporant le feedback de la Commission par le biais du SWGSM/PA1</u></p>

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
<u>2023 et au-delà*</u>	<u>2. Sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. Sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. Sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. Le SCRS formulera un avis final à la Commission sur les critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles</u>
				<u>3. Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs du processus MSE</u>
	<u>3. La Commission devra continuer à utiliser la MP pour établir un TAC à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</u>	<u>3. La Commission devra continuer à utiliser la MP pour établir un TAC basé sur la MP à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</u>	<u>3. La Commission devra fixer le TAC en se basant sur la MP à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP</u>	<u>4. COMM (SWGSM/PA1) et le SCRS devront affiner la(s) MP et examiner et finaliser, le cas échéant, des orientations sur une série de réponses de gestion appropriées si des circonstances exceptionnelles se présentaient</u>
				<u>5. COMM devra :</u> <u>a. examiner et approuver les directives élaborées entre les sessions sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles</u> <u>b. adopter une/des MP provisoire(s) à la réunion annuelle, y compris le TAC, le cas échéant</u>
<u>2024 et au-delà*</u>	<u>cf. file 2023</u>	<u>cf. file 2023</u>	<u>cf. file 2023</u>	<u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations pour s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock.</u>
				<u>2. Sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>

PROCESSUS ET PROTOCOLE DU SCRS - MADRID 2020

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2024 et au-delà*	[...]	[...]	[...]	<u>3. La Commission devra continuer à utiliser la MP pour établir des mesures de gestion à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</u>
				[...]
				[...]
				[...]

* Il est postulé que le plan de travail est accompli comme décrit.

LISTE DES ACRONYMES :

BET=thon obèse

BFT=thon rouge

BFT WG=Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS

HCR=Règles de contrôle de l'exploitation

MP=Procédure de gestion

MSE=Évaluation de la stratégie de gestion

OM=Modèle opérationnel

SCRS = Comité permanent pour la recherche et les statistiques

SWGSM = Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries

TAC=Total de prises admissibles

TROP=thonidés tropicaux

Plan quinquennal pour l'évaluation des stocks prévue

		Last assessed	2020	2021	2022	2023	2024	Notes
Tropical Tunas	Yellowfin tuna	2019						
	Bigeye tuna	2018	Data-prep	Full assessment				
	East Skipjack	2014	Data-prep	Full assessment				
	West Skipjack	2014	Data-prep	Full assessment				
Albacore	North Atlantic Albacore	2016	Full assessment					
	South Atlantic Albacore	2016	Full assessment					
	Mediterranean Albacore	2017		Full assessment				
Bluefin tuna	East Atlantic	2017	Full assessment					
	West Atlantic	2017	Full assessment					
Billfishes	Blue marlin	2018						
	White marlin	2019						
	Sailfish East	2016			Full assessment			
	Sailfish West	2016			Full assessment			
Swordfish	North Atlantic Swordfish	2017		Full assessment				Current TAC expires in 2021
	South Atlantic Swordfish	2017		Full assessment				
	Mediterranean Swordfish	2016	Full assessment					Current Rec. asks for an updated assessment in 2019 but Comm agreed to postpone to 2020; TAC is set until 2022
Sharks	Blue shark North	2015		Full assessment				Current Rec asks for a stock assessment in 2021
	Blue shark South	2015		Full assessment				
	Shortfin mako North	2017/2019						
	Shortfin mako South	2017/2019						
	Porbeagle NE	2009	Full assessment					Likely more focused on NW (data-limited methods); NE may be postponed to work in 2021 with ICES; SE and SW maybe revise ABNJ South Oceans assessments?
	Porbeagle NW	2009	Full assessment					
	Porbeagle SE	2009	Full assessment					
	Porbeagle SW	2009	Full assessment					

Small tunas*

Small tunas	BLF - Blackfin tuna			x		x		Assessment will depend on data availability and quality.
	BLT - Bullet tuna			x		x		
	BON - Atlantic bonito			x		x		
	BOP - Plain bonito			x		x		
	BRS - Serra Spanish mackerel			x		x		
	CER - Cero			x		x		
	FRI - Frigate tuna			x		x		
	KGM - King mackerel			x		x		
	LTA - Little tunny			x		x		
	MAW - West African Spanish mackerel			x		x		
	SSM - Atlantic Spanish mackerel			x		x		
	WAH - Wahoo			x		x		
	DOL - Dolphinfish			x		x		

* Likely with data-limited approaches starting in the future.

Directives pour accéder aux demandes des CPC d'exemptions des exigences de déclaration SHK 7005 et BIL 5001

Les CPC qui demandent des exemptions aux obligations en matière de déclaration SHK 7005 et BIL 5001 doivent présenter les éléments suivants aux Groupes d'espèces du SCRS sur les istiophoridés et les requins :

1. Pour les CPC n'ayant pas de flottille active ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans la zone relevant du mandat de l'ICCAT :
 - i. Déclaration/éléments de preuve que la CPC n'a pas de flottille active ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans la zone relevant de l'ICCAT.
2. Pour les CPC qui ont des flottilles actives ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans la zone relevant de l'ICCAT :
 - i. La distribution des espèces de requins/d'istiophoridés de l'ICCAT ne chevauche pas la zone des activités de pêche de la CPC.
 - ii. Éléments de preuve (par exemple, rapports d'études scientifiques ou de programmes d'observateurs embarqués) démontrant clairement l'absence d'interactions des espèces de requins/d'istiophoridés de l'ICCAT avec les engins utilisés dans les pêcheries des CPC ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans la zone relevant du mandat de l'ICCAT:
 - a) ces études devraient couvrir toutes les saisons pendant lesquelles de multiples sorties ont été réalisées afin de garantir la détection de cas relativement rares de captures de certaines espèces peu fréquentes de prises accessoires ;
 - b) ces études devraient inclure un degré élevé de couverture spatiale de l'effort de pêche par type d'engin;
 - c) ces programmes d'observateurs doivent avoir une vaste couverture spatio-temporelle en termes d'effort annuel par engin.
 - iii. Présenter un plan d'examen périodique de la nécessité de déclaration des espèces de requins/d'istiophoridés, y compris les années civiles au cours desquelles cet examen périodique devrait être réalisé.